

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 13.11.2019

Révision: 13.11.2019

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

. **1.1 Identificateur de produit**

. **Nom du produit:** Arôme POMME D'AMOUR

. **Code du produit:**

. **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

. **Emploi de la substance / de la préparation**

Arôme alimentaire à usage industriel, non destiné à être consommé en l'état.

. **1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

. **Producteur/fournisseur:**

GD FRANCE
50, rue de la garriguette
34130 ST AUNES- France
T +33 4 67 705 665
contact@aromea.com

. **1.4 Numéro d'appel d'urgence:** ORFILA (INRS) + 33 (0)1 45 42 59 59 France

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

. **2.1 Classification de la substance ou du mélange**

. **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**



GHS07

Skin Sens. 1 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

. **2.2 Éléments d'étiquetage**

. **Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008** Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

. **Pictogrammes de danger**



GHS07

. **Mention d'avertissement** Attention

. **Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**

*furanéol
trans-hex-2-enal
cinnamate de méthyle*

. **Mentions de danger**

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

. **Conseils de prudence**

P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P280 Porter des gants de protection.

P362+P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

P501 Éliminer le contenu/réceptacle conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.



(suite page 2)
FR
CALUMETTE

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 13.11.2019

Révision: 13.11.2019

Nom du produit: Arôme POMME D'AMOUR

(suite de la page 1)

- . 2.3 Autres dangers
- . Résultats des évaluations PBT et vPvB
- . PBT: Non applicable.
- . vPvB: Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

- . 3.2 Caractérisation chimique: Mélanges
- . Description: Arôme

. Composants dangereux:

CAS: 6728-26-3 EINECS: 229-778-1	<i>trans-hex-2-enal</i> 	≤2,5%
CAS: 3658-77-3 EINECS: 222-908-8	<i>furanéol</i> 	≤2,5%

- . Indications complémentaires: Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

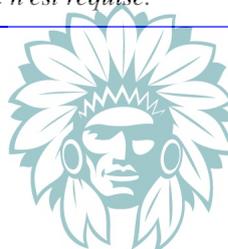
- . 4.1 Description des premiers secours
- . Remarques générales: Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.
- . Après inhalation:
Donner de l'air frais en abondance et consulter un médecin pour plus de sécurité.
En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.
Veiller à l'apport d'air frais.
- . Après contact avec la peau:
Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.
Laver immédiatement à l'eau.
En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.
- . Après contact avec les yeux:
Rincer les yeux, sous l'eau courante, pendant plusieurs minutes, en écartant bien les paupières.
- . Après ingestion: Informer le médecin, ne pas faire boire de lait, ni d'huiles grasses.
- . 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés Pas d'autres informations importantes disponibles.
- . 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires
Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- . 5.1 Moyens d'extinction
- . Moyens d'extinction appropriés:
CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.
- . Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité: Jet d'eau à grand débit
- . 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange Monoxyde de carbone (CO)
- . 5.3 Conseils aux pompiers
- . Equipement spécial de sécurité: Aucune mesure particulière n'est requise.

FR

(suite page 3)



CALUMETTE

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 13.11.2019

Révision: 13.11.2019

Nom du produit: Arôme POMME D'AMOUR

(suite de la page 2)

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- . **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence** Pas nécessaire.
- . **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:**
Diluer avec beaucoup d'eau.
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.
- . **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**
Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).
Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.
Assurer une aération suffisante.
- . **6.4 Référence à d'autres rubriques**
Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- . **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**
Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.
Eviter la formation d'aérosols.
- . **Préventions des incendies et des explosions:** Aucune mesure particulière n'est requise.
- . **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**
- . **Stockage:**
- . **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:**
Ne conserver que dans le fût, non ouvert, d'origine.
- . **Indications concernant le stockage commun:** Pas nécessaire.
- . **Autres indications sur les conditions de stockage:** Stocker dans le noir.
- . **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- . **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:**
Sans autre indication, voir point 7.
- . **8.1 Paramètres de contrôle**
- . **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**
Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.
- . **Remarques supplémentaires:**
Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.
- . **8.2 Contrôles de l'exposition**
- . **Équipement de protection individuel:**
- . **Mesures générales de protection et d'hygiène:**
Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.
Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.
- . **Protection respiratoire:** N'est pas nécessaire.

(suite page 4)

FR



Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 13.11.2019

Révision: 13.11.2019

Nom du produit: Arôme POMME D'AMOUR

(suite de la page 3)

. Protection des mains:



Gants de protection

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

. Matériau des gants

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

. Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

. Protection des yeux: Lunettes de protection recommandées pour le transvasement.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

. 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

. Indications générales.

. Aspect:

Forme:

Liquide

Couleur:

Incolore à jaune pâle

. Odeur:

Fruitée

. Changement d'état

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition: - °C

. Point éclair (coupe fermée - ASTM D6450): 65 °C

. Inflammabilité (solide, gaz): Non applicable.

. Température de décomposition: Non déterminé.

. Température d'auto-inflammabilité: Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

. Propriétés explosives: Le produit n'est pas explosif.

. Limites d'explosion:

Inférieure:

Non déterminé.

Supérieure:

Non déterminé.

. Pression de vapeur: Non déterminé.

. Densité à 20 °C: 1,04 g/cm³

. Vitesse d'évaporation: Non déterminé.

. Solubilité dans/miscibilité avec

l'eau:

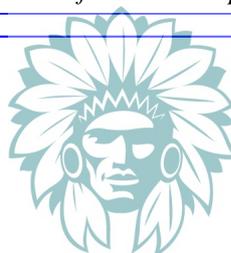
Entièrement miscible

. 9.2 Autres informations

Pas d'autres informations importantes disponibles.

FR

(suite page 5)



CALUMETTE

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 13.11.2019

Révision: 13.11.2019

Nom du produit: **Arôme POMME D'AMOUR**

(suite de la page 4)

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

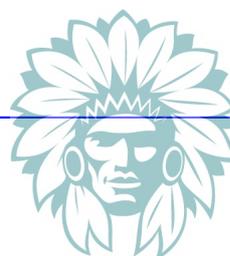
- . **10.1 Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- . **10.2 Stabilité chimique**
- . **Décomposition thermique/conditions à éviter:** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- . **10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue.
- . **10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- . **10.5 Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- . **10.6 Produits de décomposition dangereux:** Pas de produits de décomposition dangereux connus

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- . **11.1 Informations sur les effets toxicologiques**
- . **Toxicité aiguë** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- . **Effet primaire d'irritation:**
- . **Corrosion cutanée/irritation cutanée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- . **Lésions oculaires graves/irritation oculaire**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- . **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**
Peut provoquer une allergie cutanée.
- . **Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)**
- . **Mutagénicité sur les cellules germinales**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- . **Cancérogénicité** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- . **Toxicité pour la reproduction**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- . **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- . **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- . **Danger par aspiration**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- . **12.1 Toxicité**
- . **Toxicité aquatique:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- . **12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- . **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- . **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- . **Autres indications écologiques:**
- . **Indications générales:**
Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant
Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.
- . **12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB**
- . **PBT:** Non applicable.
- . **vPvB:** Non applicable.



(suite page 6)
FR

CALUMETTE

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 13.11.2019

Révision: 13.11.2019

Nom du produit: Arôme POMME D'AMOUR

(suite de la page 5)

. 12.6 Autres effets néfastes Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

. 13.1 Méthodes de traitement des déchets

. **Recommandation:**

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

. **Emballages non nettoyés:**. **Recommandation:** Evacuation conformément aux prescriptions légales.. **Produit de nettoyage recommandé:** Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

. 14.1 Numéro ONU

. ADR, ADN, IMDG, IATA néant

. 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

. ADR, ADN, IMDG, IATA néant

. 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

. ADR, ADN, IMDG, IATA

. Classe néant

. 14.4 Groupe d'emballage

. ADR, IMDG, IATA néant

. 14.5 Dangers pour l'environnement:

. **Marine Pollutant:** Non

. 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable.

. 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable.

. **Indications complémentaires de transport:**

Pas de produit dangereux d'après les dispositions ci-dessus.

. **ADR**. **Remarques:** produit non dangereux. **ADN**. **Remarques:** produit non dangereux. **IMDG**. **Remarques:** produit non dangereux. **IATA**. **Remarques:** produit non dangereux

. "Règlement type" de l'ONU:

néant

FR

(suite page 7)



CALUMETTE

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 13.11.2019

Révision: 13.11.2019

Nom du produit: **Arôme POMME D'AMOUR**

(suite de la page 6)

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- . **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**
- . **Directive 2012/18/UE**
- . **Substances dangereuses désignées - ANNEXE I** Aucun des composants n'est compris.
- . **RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII** Conditions de limitation: 3
- . **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces informations sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

- . **Phrases importantes**
- H226 Liquide et vapeurs inflammables.
- H302 Nocif en cas d'ingestion.
- H311 Toxique par contact cutané.
- H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
- H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
- H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- . **Service établissant la fiche technique:** Service Qualité - Sécurité - Environnement
- . **Acronymes et abréviations:**
- ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
- IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
- IATA: International Air Transport Association
- GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
- EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
- ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
- CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
- PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
- vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative
- Flam. Liq. 3: Liquides inflammables – Catégorie 3
- Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4
- Acute Tox. 3: Toxicité aiguë – Catégorie 3
- Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2
- Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1
- Skin Sens. 1A: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1A
- Skin Sens. 1B: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1B
- Aquatic Chronic 2: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 2
- . *** Données modifiées par rapport à la version précédente**

FR



CALUMETTE